Réseau Radio du Futur : l'État parie sur l'effet réseau

Le 27 octobre 2026, la direction interministérielle du numérique présente le Réseau Radio du Futur (RRF) comme une infrastructure en marche et annonce environ 86 000 abonnés pour la fin de l'année. Les décomptes publiés par l'État dans les mois précédents décrivent pourtant un réseau qui comptait quelques milliers d'abonnés en début d'année et près de dix mille à l'été. Son opérateur, l'ACMOSS, ne trouvera son équilibre qu'à 300 000 abonnés, souscrits un à un par des services que rien n'oblige à venir, et cette cible a déjà reculé d'un an. Michael Katz et Carl Shapiro ont donné un nom à cette mécanique : les externalités de réseau, situation où la valeur d'un abonnement dépend du nombre de ceux qui l'ont déjà pris. La chronique soutient que l'équilibre du RRF n'est pas un acquis technique mais un équilibre d'anticipations, et que sa clé se trouve chez les forces de sécurité intérieure.

Par Alexandre Berge · 20 novembre 2026 · 19 min de lecture · Chronique

Un réseau présenté comme acquis, financé comme un pari

L'article de la DINUM publié le 27 octobre 2026 décrit un réseau de communications critiques (communications prioritaires des services de secours et de sécurité) appuyé sur les antennes des opérateurs mobiles. Les témoignages qu'il retient viennent du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Haute-Savoie, de la police intercommunale de l'Euro-Métropole de Metz et du SAMU de la Loire. Ce dernier est passé à un usage intégral du RRF en octobre 2025. La page cite aussi le SDIS de la Charente, présenté comme le premier de France à basculer entièrement, ainsi que la Préfecture de police de Paris et la RATP. Un encart chiffré la clôt : environ 86 000 abonnés fin 2026, une quarantaine de départements engagés dans le déploiement, 98 % de couverture nationale, l'accès aux 127 000 antennes relais des opérateurs mobiles français.

Dans cette page, consultée le 17 novembre 2026, rien n'est dit du prix des abonnements, du coût du programme, des titulaires des marchés ni de la condition économique du projet. Ce silence compte, car le modèle repose explicitement sur les souscriptions. L'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS) a été créée par décret le 30 mars 2023 et a publié le 13 janvier 2026 son contrat d'objectifs et de

performance (COP) pour 2026-2030. Elle y est décrite comme un opérateur virtuel de réseau mobile (opérateur sans fréquences propres, qui achète l'accès aux réseaux d'Orange et de Bouygues Telecom) rémunéré par les abonnements des services utilisateurs. Le même document fixe à 300 000 abonnés le seuil d'équilibre financier, et son troisième objectif associe le déploiement à la volonté de « garantir l'atteinte de l'équilibre financier de l'ACMOSS en 2028 ».

L'enjeu budgétaire figure dans les documents transmis au Parlement. Le projet annuel de performances (PAP) annexé au projet de loi de finances pour 2027 retrace un programme d'investissement :

- plus de 260 millions d'euros engagés entre 2022 et 2025 ;
- jusqu'à 730 millions d'euros réservés aux accords-cadres de 2022 ;
- près de 170 millions d'euros pour le fonctionnement de l'agence ;
- un total de 896,4 millions d'euros de crédits pour le RRF, dont plus de 400 millions restent à payer à partir de 2028.

En novembre 2025, la rapporteure spéciale du Sénat, Florence Blatrix Contat, rangeait le RRF parmi les grands projets numériques du ministère de l'Intérieur, dont le coût global atteint 1,1 milliard d'euros. Elle notait qu'il serait financé à terme « par des abonnements dont il est difficile à ce jour de définir précisément la rentabilité ». **La communication d'octobre 2026 présente comme un stock ce qui est, économiquement, un flux à conquérir.**

Les décomptes publics décrivent une rampe que la communication enjambe

L'État a publié plusieurs états successifs du nombre d'abonnés au cours de 2026 :

1. Interrogée par AEF info, l'ACMOSS faisait état de 3 625 abonnés actifs au 20 janvier 2026, répartis entre 60 services de 18 départements et onze directions interdépartementales des routes. Elle comptait alors 102 conventions d'adhésion signées.
2. Le 22 juin 2026, le site du ministère de l'Intérieur évoquait plus de 6 000 abonnés en février 2026.
3. Le PAP 2027 indique que près de 10 000 utilisateurs avaient adhéré au service en juillet 2026.

Pour atteindre l'ordre de grandeur annoncé en octobre, le nombre d'abonnés devrait donc être multiplié par plus de huit entre l'été et la fin de l'année. Le même PAP vise environ 200 000 abonnés vers la fin 2027 ou le début 2028.

Ces chiffres ne mesurent pas tous la même chose, et cette hétérogénéité est elle-même un non-dit. Abonnés actifs, utilisateurs ayant adhéré, abonnés attendus : aucune des sources publiques consultées ne publie de définition stable de l'unité comptée. Le praticien sait pourtant qu'une convention d'adhésion signée, un terminal livré et un agent qui communique

effectivement sur le réseau sont trois réalités distinctes. Faute de définition, **le lecteur externe ne peut pas distinguer une montée en charge d'un changement de périmètre de comptage.**

La cible elle-même a glissé. En janvier 2025, le directeur de l'ACMOSS, Guillaume Lambert, fixait à AEF info l'objectif d'au moins 300 000 abonnés mobiles d'ici fin 2027, toutes catégories d'utilisateurs confondues. Un an plus tard, le COP repousse la même cible à fin 2028. L'agence a dans le même temps renoncé au calendrier en trois vagues annuelles de départements (23 en avril 2025, 38 en 2026, 35 en 2027) au profit d'un déploiement généralisé dès la fin 2025. Selon le COP, ce choix vise une adhésion massive et accélérée, qui doit permettre de réduire d'autant la contribution du budget du ministère de l'Intérieur. Le report de la cible et l'accélération du déploiement procèdent de la même contrainte : le réseau doit grossir vite pour devenir utile, et il doit être utile pour grossir.

Chaque abonnement vaut par ceux qui l'ont déjà pris

Ce que le RRF apporte à un service n'est pas d'abord un smartphone durci. Le COP met en avant des communications opérationnelles inter-services assurées nativement, c'est-à-dire la possibilité pour un chef d'agrès de sapeurs-pompiers de partager une conférence, une vidéo ou une géolocalisation avec le SAMU, la police municipale ou la préfecture engagés sur la même intervention. Pour un SDIS, l'intérêt de basculer dépend donc moins du terminal que d'une question simple : avec qui pourra-t-il parler demain ? Un SAMU entièrement passé au RRF, dans un département où les pompiers restent sur l'ancien réseau, ne tire qu'une part réduite du bénéfice promis.

Katz et Shapiro formalisent exactement cette situation en 1985. Leur article part des biens pour lesquels l'utilité qu'un usager retire de la consommation croît avec le nombre d'autres agents qui consomment le même bien. Le téléphone en est l'exemple premier. Comme l'adhésion précède la connaissance de la taille effective du réseau, les auteurs raisonnent en équilibre à *anticipations réalisées* : la taille que les usagers anticipent doit se trouver confirmée par l'adhésion qu'elle provoque. Leur résultat se résume ainsi : « if consumers expect a seller to be dominant, then consumers will be willing to pay more » (si les consommateurs s'attendent à ce qu'un vendeur domine, ils seront prêts à payer davantage). Plusieurs équilibres coexistent alors pour les mêmes coûts et les mêmes préférences.

Appliqué au RRF, le mécanisme devient opérationnel. Un SDIS qui anticipe que le SAMU, la préfecture et les polices municipales de son département basculeront avant fin 2028 valorise l'abonnement au-delà de son prix et signe. Un SDIS qui anticipe l'inverse attend, et son attente réduit à son tour la valeur de l'abonnement pour ses partenaires. Les deux trajectoires sont cohérentes : la première mène aux 300 000 abonnés, la seconde à un réseau durablement sous-dimensionné dont l'équilibre recule. **Le chiffre de 86 000 n'est pas seulement une donnée de suivi, c'est un instrument de coordination des anticipations.**

C'est probablement sa fonction première dans la communication d'octobre. Il produit aussi un risque symétrique : un décompte ultérieur nettement inférieur viendrait affaiblir les anticipations qu'il cherchait à fixer.

> **Externalités de réseau (Katz et Shapiro, 1985 et 1994)**
>
> Dans « Network Externalities, Competition, and Compatibility » (*American Economic Review* , 1985), Michael Katz et Carl Shapiro étudient les biens dont l'utilité croît avec le nombre d'autres utilisateurs du même réseau. Les usagers décident sur la base de la taille anticipée du réseau, et l'équilibre exige que ces anticipations se réalisent, d'où la possibilité d'équilibres multiples. Dans « Systems Competition and Network Effects » (*Journal of Economic Perspectives*, 1994), ils ajoutent deux résultats utiles au cas public. D'une part, la taille d'équilibre d'un réseau tend à être inférieure à son optimum social, car chaque adhérent ignore le bénéfice qu'il procure aux autres. D'autre part, un *sponsor de réseau* (acteur qui prend à sa charge le démarrage) peut sortir le marché d'un équilibre sans adhésion.

Le tarif ne peut pas réparer seul un déficit d'adhésion

La grille tarifaire n'apparaît pas dans la communication interministérielle. Elle est publiée par l'ACMOSS. Depuis la révision appliquée au 1er novembre 2025, l'abonnement mobile des « autres services utilisateurs » coûte 39,80 euros par mois pour 1 Go, 43,80 euros pour 5 Go et 48,80 euros pour 10 Go. L'offre réservée à la police nationale et à la gendarmerie nationale est fixée à 22,50 euros pour 1 Go. Les équipements sont loués dans le cadre d'un engagement de 36 mois prévu par la convention d'adhésion. Le ministère de l'Intérieur résume en juin 2026 la logique d'ensemble : l'agence atteindra son autonomie financière grâce aux abonnements, d'une quarantaine d'euros par mois et par utilisateur en moyenne. Son directeur adjoint qualifie ce mécanisme de « cercle ultra-vertueux ».

Le COP identifie lui-même les variables de risque du modèle : le nombre d'abonnés effectivement souscripteurs, le prix des abonnements et les dépenses de l'agence. En cas de déséquilibre, il prévoit des actions de rétablissement, parmi lesquelles l'évolution des tarifs. Sous externalités de réseau, ce levier se retourne. Si l'adhésion reste en deçà de la trajectoire, augmenter le prix réduit encore l'adhésion, donc la valeur du réseau pour chacun, donc l'adhésion suivante. Le COP raisonne en coût moyen alors que la dynamique d'un réseau de communication se joue sur la valeur qu'un adhérent supplémentaire apporte aux autres.

En 1994, Katz et Shapiro rappellent une réponse plus adaptée, empruntée à Dybvig et Spatt : un fournisseur peut casser un équilibre inefficace en assurant les acheteurs potentiels contre le risque d'un petit réseau. Rien de tel n'apparaît dans les tarifs publiés, dont la dégressivité porte sur le volume de données consommées, pas sur le nombre d'abonnés atteint. Les subventions d'équipement proposées aux SDIS et aux collectivités allègent l'entrée, mais ne

protègent pas l'adhérent précoce contre un échec de coordination.

Le budget de l'État assure pour l'instant cette fonction d'assurance, sans la nommer. Selon le PAP 2027, le concours de l'État à l'ACMOSS passe de 71 millions d'euros en 2026 à 73 millions en 2027, mais sa nature change : la subvention pour charges de service public (celle qui finance le fonctionnement courant) passe de 17 à 60 millions d'euros, tandis que la subvention d'investissement recule de 54 à 13 millions. Ce déplacement peut s'expliquer en partie par l'achèvement de la construction. Il signifie surtout que, l'année où l'autonomie financière devait se rapprocher, **la part publique du fonctionnement courant fait plus que tripler.**

> **Ce que pèsent 300 000 abonnements (ordre de grandeur)**
>
> Calcul indicatif de l'auteur, à partir des tarifs publiés par l'ACMOSS au 1er novembre 2025, hors options de données, accessoires et équipements. Au tarif « autres services » de 39,80 euros, 300 000 abonnements représenteraient environ 143 millions d'euros de recettes annuelles. Au tarif police et gendarmerie de 22,50 euros, ils n'en représenteraient qu'environ 81 millions. Le PAP 2027 prévoit 139,2 millions d'euros de crédits de paiement pour le RRF en 2027. La composition des abonnés compte donc autant que leur nombre.

L'interopérabilité avec STORM déplace la clé vers la police et la gendarmerie

Le périmètre de déploiement initial défini par le COP comprend :

- à l'échelle territoriale : les services de l'État et des collectivités, les SAMU, les agences régionales de santé et les services d'incendie et de secours ;
- à l'échelle nationale : les douanes, l'administration pénitentiaire, les directions interdépartementales des routes, les moyens nationaux de la sécurité civile, les services de gestion de crise et le ministère des Armées.

La police nationale et la gendarmerie nationale n'y figurent pas, comme le relevait AEF info en janvier 2026. Le ministère de l'Intérieur les cite pourtant en juin 2026 parmi les utilisateurs du réseau, et une offre tarifaire leur est réservée. Leurs agents communiquent aujourd'hui par l'application STORM, sur les terminaux NEO. Le COP demande de surveiller tout particulièrement l'interopérabilité entre STORM et SYRIUS, l'application de communication critique fournie aux abonnés du RRF.

Katz et Shapiro donnent la clé de lecture de ce choix. Dans leur modèle de 1985, la question décisive est la compatibilité : si deux systèmes sont interconnectés, le réseau pertinent pour chaque usager réunit les abonnés des deux. L'interopérabilité entre SYRIUS et STORM est donc précieuse pour un SDIS, qui peut joindre les gendarmes sans attendre leur migration. Elle produit aussi un effet moins visible : les forces de sécurité intérieure apportent au RRF une grande partie de sa valeur de réseau sans y souscrire. **La valeur opérationnelle du**

réseau et ses recettes se découplent. Plus la passerelle fonctionne, moins la bascule des policiers et des gendarmes paraît nécessaire aux autres services. L'équilibre financier dépend alors d'une décision ministérielle que l'interopérabilité rend précisément moins urgente.

En 1994, Katz et Shapiro observent que les premiers télécopieurs furent achetés par des organisations à sites multiples, qui communiquaient avec elles-mêmes et pouvaient ainsi démarrer seules. Ils en tirent une proposition : « large buyers are natural candidates to be the network sponsor » (les grands acheteurs sont les candidats naturels au rôle de sponsor du réseau). Dans le paysage du RRF, ce grand acheteur existe et relève du même ministère que l'ACMOSS. Là se situe le non-dit du discours institutionnel. Dans les documents publics consultés, aucune ventilation des 300 000 abonnés attendus par catégorie de service n'est publiée. Un lecteur externe ne peut donc pas savoir si l'équilibre suppose l'entrée de la police et de la gendarmerie, ni à quel tarif. Les forces de sécurité intérieure peuvent être le sponsor naturel du réseau ou son passager clandestin (celui qui profite d'un bien collectif sans contribuer à son financement).

ASTRID montre qu'un opérateur dédié finit par s'appuyer sur la prescription

Le précédent le plus proche n'est pas français. En Belgique, la loi du 8 juin 1998 a créé A.S.T.R.I.D., société anonyme de droit public chargée d'exploiter un réseau radio commun aux services de secours et de sécurité. Le modèle ressemble à celui de l'ACMOSS :

- un opérateur dédié ;
- un réseau unique remplaçant une mosaïque de réseaux incompatibles ;
- un accès par abonnement annuel ;
- une première catégorie d'utilisateurs publics servie à prix coûtant.

Selon la présentation institutionnelle de l'opérateur, l'abonnement de base valait 239,60 euros hors taxes par an au démarrage et 331 euros au 1er juillet 2013.

La montée en charge a suivi une logique d'adhésion progressive :

1. La police locale de Sint-Niklaas a été la première zone de police raccordée, le 11 juin 2001.
2. Le 1er novembre 2005, faute d'une bascule spontanée des pompiers, le ministre de l'Intérieur a décidé que tous les services d'incendie seraient dotés de radios ASTRID.
3. Les 196 zones de police du pays étaient toutes raccordées au 30 juin 2007.
4. Le parc est passé de 2 773 équivalents radio en 2003 à 55 311 au 31 août 2013.

Deux éléments de ce récit retiennent l'attention. La bascule des pompiers n'a pas résulté de la seule attractivité du réseau, mais d'une décision ministérielle. Et la même présentation précise qu'ASTRID couvre ses frais de fonctionnement par des subventions du budget fédéral : l'abonnement à prix coûtant n'a pas suffi à rendre l'opérateur autonome.

Le cas belge confirme la lecture de Katz et Shapiro sous une forme institutionnelle. L'équilibre à forte adhésion a été atteint, mais grâce à deux leviers que le modèle français écarte : la prescription pour une partie des utilisateurs et la subvention permanente du fonctionnement. Le RRF cherche au contraire l'autonomie financière par la seule adhésion volontaire.

Le précédent d'Antares suffit à rappeler, en une phrase, que les SDIS gardent la mémoire de migrations radio coûteuses. En 2016, la commission des finances du Sénat relevait que leur bascule vers ce réseau avait entraîné un surcoût d'au moins 25 millions d'euros pour une estimation initiale de 14 millions. Dans le même temps, le coût du projet pour le programme « Sécurité civile » passait de 118,6 à 155,8 millions d'euros, et sa durée de 120 à 168 mois.

Le calendrier contractuel engage l'État avant qu'il sache

L'avis de résultat de marché publié au BOAMP (avis n° 22-151557, envoyé le 14 novembre 2022) détaille les trois lots attribués le 5 août 2022 :

Lot	Objet	Titulaires	Esti□mation initiale (TTC)
1	Accès à la couverture radio□électrique	Bouygues Telecom et Orange, SFR en cas de défaillance	320 M€
2	Cœur de réseau, intégration et terminaux	Groupement Airbus et Capgemini	540 M€
3	Système d'information de gestion	Atos	40 M€

Le COP rappelle que ces lots ont été notifiés le 22 septembre 2022 pour une période ferme courant jusqu'au 21 septembre 2026. Ils peuvent être prolongés par décision expresse jusqu'au 21 septembre 2029, et l'agence devait préparer en 2026 le choix de les prolonger ou non. La décision d'engager trois années supplémentaires se prenait donc alors que la trajectoire d'abonnés restait à démontrer. Dans les documents publics consultés au 17 novembre 2026 (communication de la DINUM, pages d'actualité de l'ACMOSS, PAP 2027), aucune annonce de cette décision n'apparaît. Le PAP se borne à annoncer pour 2027 la poursuite de la généralisation du RRF.

Dans la grille de Katz et Shapiro, une prolongation n'est pas seulement une décision d'achat. Les auteurs montrent en 1994 qu'un sponsor de réseau peut convaincre les adoptants en consentant des investissements irrécupérables, qui l'engagent de façon visible à soutenir le réseau dans la durée. Prolonger les marchés jusqu'en 2029 constitue un tel engagement, sans doute nécessaire pour que des SDIS acceptent une convention de 36 mois. Mais un engagement ne coordonne les anticipations que s'il est connu, et la communication d'octobre ne le mentionne pas. **L'État consent l'engagement irréversible sans en tirer le bénéfice de coordination qu'il pourrait produire.**

Ce que dira 2028 de l'effet réseau

Le Réseau Radio du Futur n'est ni un échec annoncé ni un acquis. Les *externalités de réseau* s'y appliquent au sens strict de Katz et Shapiro : son équilibre financier dépend d'anticipations croisées entre services qui ne sont pas tenus d'adhérer. Trois paris convergent :

- la communication d'octobre 2026 affiche une projection qui dépasse de loin les décomptes publiés jusqu'à l'été ;
- l'ACMOSS compte sur l'interopérabilité pour rendre chaque abonnement utile dès le premier jour ;
- le budget de l'État couvre l'écart, et la part qu'il consacre au fonctionnement courant augmente.

Ces trois paris mènent au même point : la position des forces de sécurité intérieure, sponsor naturel du réseau ou passager clandestin.

L'hypothèse de la chronique est la suivante : tant que la police nationale et la gendarmerie nationale ne basculent pas massivement sur des abonnements RRF, la cible de 300 000 abonnés ne sera pas atteinte au 31 décembre 2028. L'équilibre sera alors reporté une seconde fois plutôt que les tarifs relevés. Quatre indicateurs, consultables de l'extérieur, permettront de la vérifier :

1. **Le rapport annuel de performances 2027 du programme 216, attendu au printemps 2028.** Un nombre d'abonnés inférieur à 150 000 au 31 décembre 2027, loin de la cible d'environ 200 000 retenue par le PAP 2027, rendrait la cible de 2028 hors de portée.
2. **Le PAP annexé au projet de loi de finances pour 2029, attendu à l'automne 2028.** Une subvention pour charges de service public de l'ACMOSS maintenue au niveau de 2027 ou au-dessus pour 2029, ou un décalage affiché de l'année d'équilibre, validerait l'hypothèse.
3. **La grille tarifaire publiée par l'ACMOSS pour 2028.** Une hausse réelle du tarif « autres services », au-delà de la seule indexation, infirmerait l'hypothèse dans sa forme : l'agence aurait choisi le levier prix malgré la logique de réseau.
4. **Les données publiées avant fin 2027.** Si des abonnements de la police et de la gendarmerie y apparaissent en volume, l'hypothèse sera réfutée : l'effet réseau aura trouvé son sponsor.

Note méthodologique

L'article s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- la communication de la DINUM du 27 octobre 2026 ;
- le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'ACMOSS ;

- la page du ministère de l'Intérieur du 22 juin 2026 ;
- le PAP 2027 de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
- la grille tarifaire et l'avis BOAMP n° 22-151557 ;
- le rapport général du Sénat sur le PLF 2026 ;
- les textes de Katz et Shapiro (1985 et 1994) et la présentation institutionnelle d'ASTRID.

Plusieurs divergences entre sources publiques ont été arbitrées. Les nombres d'abonnés de 2026 proviennent de sources qui ne comptent pas la même unité (abonnés actifs, abonnés, utilisateurs ayant adhéré) : ils sont présentés comme une série indicative, non comme une mesure homogène. Le chiffre de 86 000 est traité comme une projection, conformément à sa formulation. La cible de 300 000 abonnés est datée de fin 2027 dans les propos du directeur de l'agence rapportés en janvier 2025, et de fin 2028 dans le COP : l'article retient le COP comme document de référence. Le COP date la notification des marchés au 22 septembre 2022 alors que l'avis BOAMP indique une attribution le 5 août 2022 : l'article retient la clause contractuelle citée par le COP.

Les affirmations d'absence portent sur les pages publiques de numerique.gouv.fr et d'acmoss.fr et sur les documents budgétaires cités, consultés le 17 novembre 2026. Relèvent des choix de l'auteur : ASTRID comme précédent développé, la lecture de l'interopérabilité SYRIUS-STORM comme découplage entre valeur de réseau et recettes, l'interprétation du glissement de la subvention de l'ACMOSS et le calcul de l'encadré 2.

Recherche de sources, croisement des données et structuration du raisonnement s'appuient sur une assistance par intelligence artificielle. Le choix de l'angle et du cadre théorique, la vérification des sources, les arbitrages et l'établissement du texte final relèvent de l'auteur.

Sources

Sources primaires institutionnelles

- Direction interministérielle du numérique (DINUM), « Réseau Radio du Futur : les coulisses du réseau mobile des forces de sécurité et de secours », 27 octobre 2026. https://www.numerique.gouv.fr/actualites/reseau-radio-du-futur-coulisses-reseau-mobile-forces-securite-et-secours/
- Ministère de l'Intérieur, « L'ACMOSS : souveraineté et résilience des communications critiques au service des forces de sécurité françaises », 22 juin 2026. https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/lacmoss-souverainete-et-resilience-des-communications-critiques-au-service-des-forces-de-securite
- Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS), « Contrat d'objectifs et de performance 2026 | 2030 », publié le 13 janvier 2026. https://www.acmoss.fr/media/b51fb91a-3b54-11ee-9a6e-0242ac14000c/12cd8652-efdd-11f0-9d86-def04981102a/0-20260112-acmoss-cop-2026-2030-web-sans-

signatures.pdf

- ACMOSS, « Actualisation de l'offre tarifaire et du catalogue des équipements du Réseau Radio du Futur (RRF) », 1er octobre 2025. https://www.acmoss.fr/actualites/actualisation-de-l-offre-tarifaire-et-du-catalogue-des-equipements-du-reseau-radio-du-futur-rrf
- Ministère de l'Intérieur, avis de résultat de marché n° 22-151557, « Réseau Radio du Futur (RRF) », BOAMP, avis envoyé le 14 novembre 2022. https://www.boamp.fr/telechargements/PDF/2022/BOAMP-J-IC-AA_2022_320010/22-151557.pdf

Documents budgétaires et rapports officiels

- Ministère de l'Intérieur, « Projet annuel de performances. Annexe au projet de loi de finances pour 2027. Mission Administration générale et territoriale de l'État », consulté le 17 novembre 2026. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/contenu/visualisation/1128203/file/PAP%202027%20-%20Administration%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20et%20territoriale%20de%20l'Etat.pdf
- Sénat, commission des finances, Florence Blatrix Contat, rapport général n° 139 (2025-2026), tome III, annexe 2, « Projet de loi de finances pour 2026 : Administration générale et territoriale de l'État », 24 novembre 2025. https://www.senat.fr/rap/l25-139-32/l25-139-32_mono.html

Cadres théoriques

- Michael L. Katz et Carl Shapiro, « Network Externalities, Competition, and Compatibility », *The American Economic Review*, vol. 75, n° 3, juin 1985, p. 424-440, consulté le 17 novembre 2026. https://idv.sinica.edu.tw/kongpin/teaching/io/KatzShapiro1.pdf
- Michael L. Katz et Carl Shapiro, « Systems Competition and Network Effects », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 8, n° 2, printemps 1994, p. 93-115, consulté le 17 novembre 2026. https://faculty.haas.berkeley.edu/shapiro/systems.pdf

Parallèles historiques

- A.S.T.R.I.D., « ASTRID de A à Z. Votre réseau sécurité », présentation institutionnelle (données arrêtées au 31 août 2013), consultée le 17 novembre 2026. https://www.astrid.be/sites/public/files/files/2017-11/astrid_a_a_z_fr.pdf
- Sénat, commission des finances, Jean Pierre Vogel, rapport d'information n° 365 (2015-2016) sur le programme « ANTARES », enregistré le 3 février 2016. https://www.senat.fr/rap/r15-365/r15-3651.pdf

Presse spécialisée

- Marie Desrumaux, « Réseau radio du futur : l'Acmoss se fixe quatorze objectifs pour relever ses "défis" sur la période 2026-2030 », AEF info, dépêche n° 744302, 20 janvier 2026. https://www.aefinfo.fr/depeche/744302-reseau-radio-du-futur-lacmoss-se-fixe-

quatorze-objectifs-pour-relever-ses-defis-sur-la-periode-2026-2030

- Marie Desrumaux, « L'Acmoss prépare l'ouverture du "réseau radio du futur" aux services de sécurité et de secours, en avril prochain », AEF info, dépêche n° 724170, 21 janvier 2025. https://www.aefinfo.fr/depeche/724170-lacmoss-prepare-louverture-du-reseau-radio-du-futur-aux-services-de-securite-et-de-secours-en-avril-prochain